Tribune de Genève

LAC LÉMAN

Les jet-skis sont interdits car assimilés à des bateaux de plaisance

Par Jean-François Mabut. Mis à jour le 3.11.2014

L'Accord franco-suisse concernant la navigation sur le Léman pourrait calquer la règlementation suisse.

Les motomarines ne sont pas les seuls engins bannis des lacs suisses. Les planches à moteur et les bateaux dauphin, sorte de sous-marin Tournesol, le sont aussi.

Articles en relation

Le Léman savoyard à nouveau ouvert aux jet-skis et aux bouées tractées

Les motomarines vont-elles vrombir sur les eaux du Léman français dès l'été prochain? C'est possible, depuis qu'un tribunal de Lyon a cassé un arrêt du préfet de la Haute-Savoie qui interdisait depuis 1989 la pratique générale de ces engins sur les lacs savoyards. Mais ce n'est pas sûr non plus, car le bannissement pourrait bien resurgir via l'Accord franco-suisse sur le Léman. Il suffirait, dit-on dans les milieux informés, que l'Accord définisse la motomarine, comme le fait l'ordonnance suisse sur la navigation intérieure (ONI) pour expulser ces engins de la surface du bleu Léman.
L'ONI range en effet les jet-skis (un mot qui appartient à la marque Kawasaki) dans la catégorie des bateaux de plaisance et non dans celle des bateaux de sport (catégories 15 et 16 de l'article 2 ONI). La puissance du moteur est ainsi limitée à 15 chevaux ce qui rend de facto impossible l'homologation de la plupart des véhicules disponibles sur le marché. Cette réglementation est un subterfuge qui a été trouvé en 2008 quand la Suisse a adapté son code sur la navigation pour demeurer eurocompatible, tout en noyant la polémique que leur autorisation avait fait naître.
L'inventivité des fabricants de véhicules sur ou sous l'eau n'a pas de limite. On trouve désormais des planches munies d'un moteur électrique. Des professeurs Tournesol ont encore mis au point des bateaux dauphins qui permettent de surfer sur l'eau et d'y pénétrer pour mieux en rejaillir comme le montre cette vidéo postée sur Youtube. Autant d'engins qui ne sont pas autorisés sur les lacs suisses.

(TDG)

Créé: 3.11.2014, 15h43

© Tamedia Publication Romande SA